

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4780**

commune (s) : Craponne

objet : Autorisation donnée au groupe Confiance de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 1, avenue Jean Bergeron et cadastré AV 81

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4780**

commune (s) : Craponne

objet : **Autorisation donnée au groupe Confiance de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 1, avenue Jean Bergeron et cadastré AV 81**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par acte du 17 mai 2004, d'un tènement immobilier situé 1, avenue Jean Bergeron à Craponne et cadastré AV 81.

Le groupe Confiance a sollicité la Communauté urbaine pour qu'elle lui cède ce tènement afin d'y réaliser un projet immobilier.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder le cas échéant la réalisation du projet, il est proposé au Bureau d'autoriser d'ores et déjà le groupe Confiance ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise le groupe Confiance ou toute société ou personne se substituant à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire situé 1, avenue Jean Bergeron à Craponne.

2° - Précise que cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.